

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>19</i>
<i>Représentés :</i>	<i>2</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

Séance publique du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 06 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes AUBRY Sandrine, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT, Kedna THOMAS ;
M. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Magali POQUE représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC
M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Sandrine AUBRY

Absents :

M. Yohan ENCAUSSE
Mme Karine MINIC

Secrétaire de séance : M. Sébastien FABRE

**Délibération n°
DL20221211B**

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET**

Au mois d'août dernier un agent d'accueil a quitté la collectivité. Un recrutement a été lancé.

Suite aux entretiens, le choix s'est porté sur un fonctionnaire titulaire au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Pour pouvoir procéder au recrutement de cet agent, il est nécessaire de créer le poste correspondant.

Cette délibération annule et remplace la DL20221211 pour erreur matérielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Sébastien FABRE



Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le
Date de mise en ligne sur le site internet :